



Société Anonyme au capital social de 94.200.000 dirhams
Siège social : Marina, Tour Crystal n° 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah - Casablanca
Registre de Commerce de Casablanca - n° 26.977

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 16 JUIN 2021

*L'an deux mille vingt et un,
Le seize juin, à onze heures,*

Les actionnaires de la société CENTRALE DANONE (la « Société »), société anonyme au capital de 94.200.000 dirhams, dont le siège social est situé à Marina, Tour Crystal n° 1 boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Casablanca se sont réunis, par visioconférence, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'administration suivant avis paru le 13 Mai 2021.

Il a été constaté, à leurs entrées en séance, la présence de tous les actionnaires agissant tant à titre personnel que, le cas échéant, à titre de mandataire d'actionnaires représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau qui est ainsi composé :

- Madame Nathalie Alquier préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente Directrice Générale de la Société;
- Madame Samia Kabbaj, représentant la Compagnie Gervais Danone ;
- Madame Louise Rials, représentant Danone S.A.

Les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Jaouad El Benaissi est désigné par le bureau, ainsi composé, comme Secrétaire.

PWC représenté par Monsieur Mohamed Rqibate et Ernest & Young représenté par Monsieur Said Bouslam Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, assistent à l'Assemblée.

La feuille de présence est certifiée par le bureau qui constate que les deux (2) actionnaires présents ou représentés possèdent 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant, ainsi, le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente de séance met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie des statuts de la Société ;
- Une copie de l'avis de convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire, publié dans le journal d'annonces légales « Media24 » en date du 13 Mai 2021 ;
- Une copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes à la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Un extrait du procès-verbal du Conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2021 ;



- La feuille de présence des actionnaires à la présente Assemblée Générale ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Les certificats de blocage des actions au porteur dont les titulaires sont présents ou représentés ;
- Une copie du rapport du Conseil d'Administration à la présente Assemblée Générale Ordinaire;
- Une copie du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux au 31 décembre 2020;
- Une copie du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2020;
- Une copie du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 56 et suivants de la loi sur la SA;
- Une copie des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2021;
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et statutaires et déclare que les documents et renseignements prescrits par les dispositions légales ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social et publiés sur le site Internet de la Société (www.centraledanone.com) dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la Présidente de séance rappelle que les actionnaires se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Désignation de Monsieur Bernard GALÉA en tant qu'administrateur ;
- Nomination de deux (02) administrateurs indépendants ;
- Constatation de la nouvelle composition du Conseil d'administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente de séance donne lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Lecture est, ensuite, donnée par les Commissaires aux comptes de leurs rapports.

* * *



Après un échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de Centrale Danone S.A. de l'exercice 2020, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 72 078 280,01 Dirhams. Elle approuve aussi les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un résultat net part groupe de 54 Millions Dirhams.

Elle approuve aussi les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

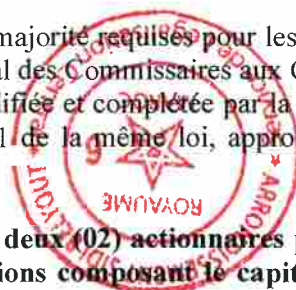
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, en ce compris les conventions visées à l'article 61 de la même loi, approuve lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.



Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	72 078 280,01 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	-601 431 462,46 DH
Résultat distribuable 2020	-529 353 182,45 DH
Proposition de Distribution de dividendes (Dh/action)	-
Nouveau solde de Report à nouveau	-529 353 182,45 DH

Elle décide en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau pour le montant de 72 078 280,01 DH et de ne pas procéder à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

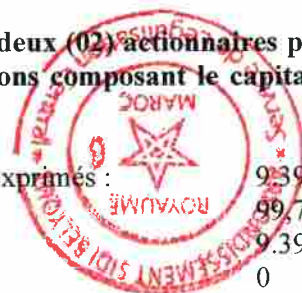
Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2020. Elle donne, par ailleurs, décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs fonctions au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0



SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Bernard GALÉA en tant qu'administrateur pour un mandat de deux (02) ans.

Monsieur Bernard GALÉA déclare accepter les fonctions qui lui sont confiés et remercie les actionnaires pour la confiance qui lui a été témoignée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en tant qu'administrateurs indépendants pour un mandat de deux (02) ans :

- Madame Abir LEMSEFFER ;
- Monsieur Amine BELKEZIZ ;

Qui déclarent accepter les fonctions qui leurs sont confiés et remercient les actionnaires pour la confiance qui leur a été témoignée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

HUITIEME RESOLUTION :

Par suite des nouvelles nominations d'administrateurs, l'Assemblée Générale constate que la composition du conseil d'administration se présente comme suit :

- Madame Nathalie ALQUIER ;
- Monsieur Bernard GALÉA ;
- La société « Compagnie Gervais Danone » représentée par Monsieur Olivier KLEIN ;
- La société « Danone S.A » représentée par Madame Louise RIALS ;
- Madame Abir LEMSEFFER ;
- Monsieur Amine BELKEZIZ.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.



Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

NEUVIEME RESOLUTION : (Questions diverses)

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 300.000,00 dirhams, le montant brut alloué au Conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des deux (02) actionnaires présents ou représentés, détenant 9.391.749 actions sur les 9.420.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	9.391.749
Proportion du capital social représentée par ces votes	99,71 %
Nombre total de votes valablement exprimés « Pour »	9.391.749
Nombre total de votes valablement exprimés « Contre »	0
Nombre total d'abstentions	0

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11 heures 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Etabli en six (06) exemplaires originaux.

Madame Nathalie Alquier
Présidente

Compagnie Gervais Danone représentée par
Madame Samia Kabbaj
Scrutateur

* 28/8/21

Vu pour la seule légalisation
Matérielle de la signature de
Mr. _____

Monsieur Jaouad El Benaissi
Secrétaire
qui a justifié de son identité
Casablanca, le _____ 2021
Par Délégation du Chef de Service

Danone S.A. représentée par Madame Louise Rials
Scrutateur

Hamid TORAIF
رئيس مصلحة تسجيل الإيضاحات بالتميز
Hamid TORAIF
Chief de Service de la Légalisation
Par Délégation